

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES COMMUNE DE SAINT JEAN-DE-LA RUELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales du Loiret,
représentée par son directeur **Monsieur Jean-Yves PREVOTAT** dument autorisé à signer la
présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

La Commune de Saint Jean-de-la-Ruelle,
représentée par son maire **Monsieur Christophe CHAILLOU**, dument autorisé à signer la
présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la Commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Sommaire

Article préliminaire :	Préambule	6
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale	7
Article 2 :	Les champs d'intervention de la Caf	8
Article 3 :	Les champs d'intervention de la commune	8
Article 4 :	Les objectifs partagés au regard des besoins	9
Article 5 :	Engagements des partenaires	9
Article 6 :	Modalités de collaboration	10
Article 7 :	Echanges de données	10
Article 8 :	Communication	11
Article 9 :	Evaluation de la CTG	11
Article 10 :	Durée de la convention	11
Article 11 :	Exécution formelle de la convention	11
Article 12 :	Fin de la convention	11
Article 13 :	Les recours	12
Article 14 :	Confidentialité	12
Annexe 1 :	Etat des lieux partagé	13
Annexe 2 :	Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales	26
Annexe 3 :	Plan d'actions et moyens mobilisés pour chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés	27
Annexe 4 :	Modalités de pilotage stratégique et opérationnel de suivi de la Ctg	49
Annexe 5 :	Modalités d'évaluation de la CTG	50
Annexe 6 :	Décision du conseil municipal de en date du 19/12/2022	51



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

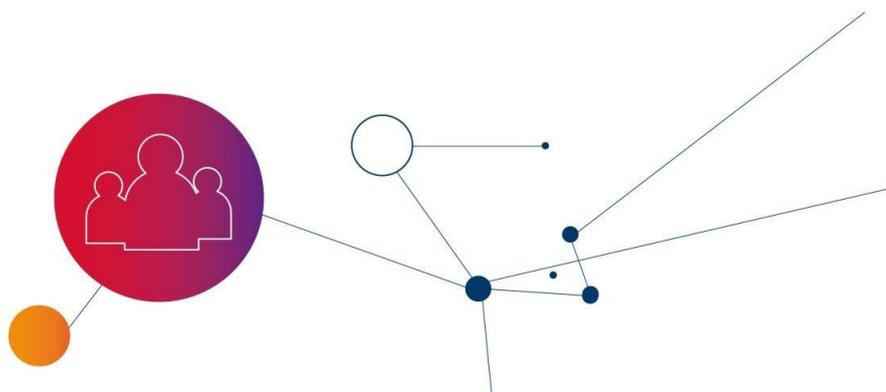
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil municipal figurant en annexe 6 de la présente convention.





PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.



Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

Les caractéristiques territoriales suivantes : Saint de la Ruelle est une commune de 16500 habitants au sein de la métropole orléanaise : elle participe et bénéficie de la dynamique économique locale, en tant que ville périurbaine avec une forte proportion d'habitats collectifs privés et publics. Les indicateurs sociaux de la population communale se démarquent des moyennes de la métropole et du département, notamment un taux de pauvreté à 23 % en 2018 supérieur à celui de la Métropole (15.3%) et du Loiret (13.2%).

Tous les enfants sont scolarisés dans des établissements relevant des dispositifs de l'éducation prioritaire de l'Education Nationale. La population comprend aussi une part significative de ménages sans enfants et de personnes âgées pour lesquels l'accès aux droits est également une problématique majeure.

La collectivité a fortement investi la problématique des mixités sociales et générationnelles et maintient un niveau de services à la population en mettant l'accès sur la participation des usagers, l'implication parentale et la continuité éducative

La commune dispose d'une offre complète en matière de services aux familles avec : 4 établissements d'accueil de jeunes enfants, 2 Maisons pour Tous labellisées « centres sociaux », une ludothèque, un lieu d'accueil enfants parents, et des dispositifs spécifiques sur plusieurs thématiques : réussite éducative, parentalité... auxquels s'ajoutent des équipements culturels et artistiques.

Le schéma départemental des services aux familles indique que le Loiret ne compte aucune crèche labellisée AVIP, permettant l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion professionnelle. La commune de St Jean de la Ruelle constitue un territoire à investir par rapport à ce type de labellisation.

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la Jeunesse, le Handicap, la Parentalité et l'animation de la vie sociale,

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Loiret et la commune de Saint Jean de la Ruelle souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
 - De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;



- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Saint Jean de la Ruelle visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La convention d'objectifs et de gestion entre la Cnaf et l'Etat signée pour 2018-2022 est articulée autour des axes suivants :

- **Agir pour le développement des services aux allocataires en :**
 - Développant l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience,
 - Accompagnant les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenant les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
 - Valorisant le rôle des parents et contribuant à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
 - Contribuant à l'accompagnement social des familles et en déployant les offres de services du travail social en lien avec les parcours de vie,
 - Développant l'animation de la vie sociale,
 - Soutenant les politiques du logement,
- **Garantir la qualité et l'accès aux droits et services.**

ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de Saint Jean de la Ruelle met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés :

- Structures Petite Enfance et crèche familiale
- Ludothèque
- Accueil périscolaires et extrascolaires pour les enfants de 3 à 11 ans
- Accueil périscolaires et extrascolaires pour les jeunes de 12 à 16 ans
- Centres Sociaux sud (Rol Tanguy) et nord (L. Sédar Senghor)



ARTICLE 4 - OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints :

Dans le cadre d'un travail interne visant la transversalité et la continuité des interventions éducatives, les orientations adoptées par la commune pour structurer le plan d'action convenu avec la CAF sont au nombre de quatre :

- **Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants : soutenir le parcours éducatif de chaque enfant et agir de manières cohérentes et complémentaires :**
 - Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages,
 - Conforter une offre de service de qualité contribuant au développement des enfants et à la continuité éducative
 - Apporter aide et conseil aux parents dans l'exercice de leur rôle en réponse à leurs préoccupations
 - Apporter une aide ciblée, quand c'est nécessaire, en articulation avec l'école et les partenaires et avec l'implication des parents
- **S'adapter aux spécificités et aux enjeux du handicap :**
 - Adapter les modes d'accueils des enfants porteurs de handicap
- **Faciliter les démarches des familles et des personnes :**
 - Soutenir l'accès aux droits
 - Développer des services dématérialisés et faciliter leur utilisation
- **Agir avec les familles, les enfants, et les jeunes :**
 - Encourager les initiatives et l'implication dans la vie locale
 - Encourager les actions de solidarité, projets collectifs, actions de sensibilisation et de prévention

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Loiret et la commune de Saint Jean-de-la-Ruelle s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La convention territoriale globale matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et de la commune de Saint Jean-de-la-Ruelle. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune (communauté de communes) ;

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.



ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la convention territoriale globale, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - FIN DE LA CONVENTION

▪ **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.



▪ **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

▪ **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

▪ **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - RECOURS

▪ **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Orléans, le XX/XX/2022.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caf	La commune de Saint jean de la Ruelle
Le Directeur Monsieur Jean-Yves PRÉVOTAT	Le Maire Monsieur Christophe CHAILLOU



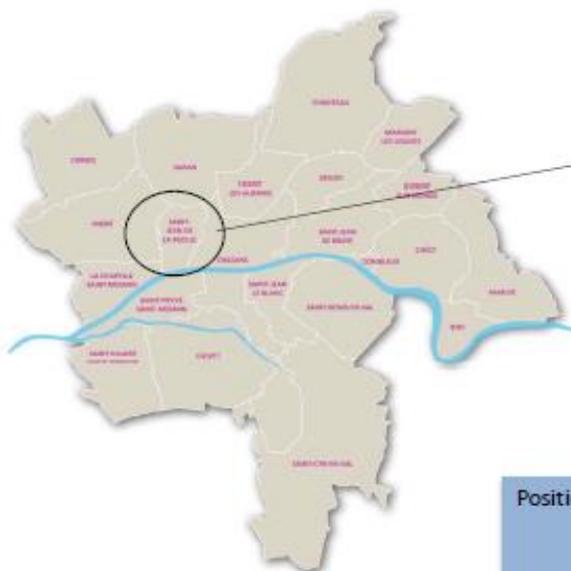
ANNEXE 1- Etat des lieux partagé



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ÉTAT DES LIEUX TERRITOIRE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE



16 445 habitants en 2018
Dont 20% vivent en QPV (3331)

Position de la commune par rapport au département:
- Population: 5ème
- Densité: 3ème

Source: INSEE-2018 et sig.ville.gouv.fr

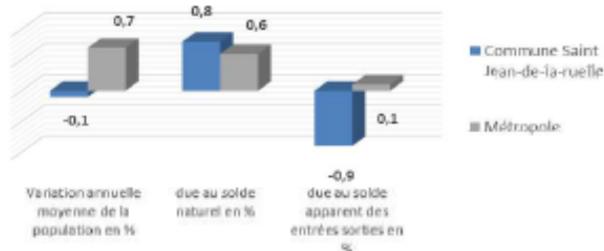


POPULATION

➤ Une population en légère baisse entre 2013 et 2018



Évolution de la population entre 2013 et 2018



Une légère baisse de la population de 0,3 % entre 2013 et 2018, liée à un solde migratoire négatif (-0,9)

Naissances domiciliées entre 2014 et 2019



241 naissances en 2019. Un accroissement annuel de -2,4 % (- 0,7 % métropole) mais un taux de natalité 2013-2018 encore supérieur (16,5) à celui de la métropole (13,6)

Source: INSEE 2013-2018

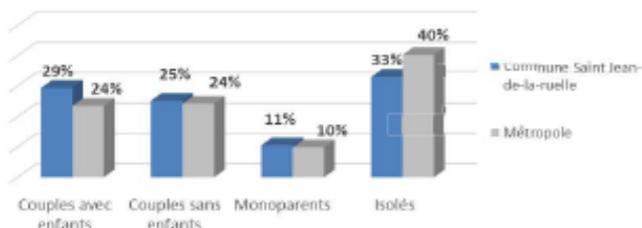


POPULATION

➤ Une population familiale et jeune



Part des ménages en 2018



Les ménages : 40% de familles avec enfants (33,5% pour la Métropole)

Indice de jeunesse		
Commune	Métropole	Loiret
1,1	1,13	0,98

Répartition par tranches d'âge



Les tranches d'âges les plus représentées:
- Les moins de 14 ans
- Les 30-59 ans



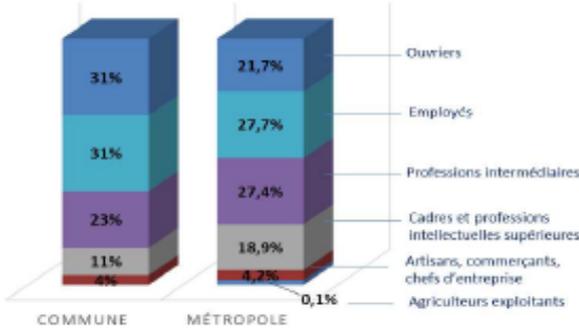
Source: INSEE 2018





EMPLOI et RESSOURCES

➤ Une population active à 72,4% (Métropole 74,1%)
avec majoritairement des ressources modestes
notamment en QPV



Catégories les plus importantes :
Employés et ouvriers

Un taux d'activité féminine (68,4%)
< métropole (72,3%) et Loiret (73,2%)

Un taux de chômage (13,1%)
supérieur à celui du département
(12,7%) mais moindre que celui de
la métropole (13,4%)

76% de la population active travaille
en dehors de la commune

47 % des ménages imposés fiscalement avec un revenu médian (18910€)
< métropole (22140€) et Loiret (21960€)

Taux de pauvreté : 23% > métropole (15,3%) et Loiret (13,2%)
3 fontaines-sud : 57% (sig)
Les chaises-nord : 40% (sig)



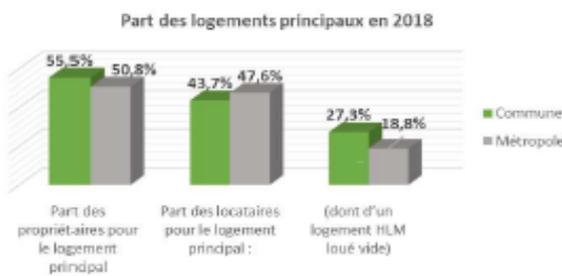
Taux de pauvreté : proportion de ménages dont le niveau de vie < 60% du revenu médian avant impôt par unité de consommation soit 1102 € en 2019
Unité de consommation : 1 pour le 1^{er} adulte, 0,5 pour toute autre pers de + 14 ans, 0,3 pour enfants de moins de 14 ans
Une famille avec 2 enfants à charge de -14 ans (dont un seul) si ressources < 2314 €

Source: INSEE 2018



LOGEMENT

➤ Une commune avec peu de nouvelles constructions entre 2013-2018



	2013	2018	Évolution
Nbre de logements sur le territoire	7530	7634	1,1%

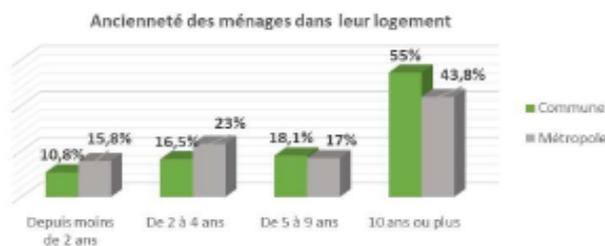
Entre 2013 et 2018 le nombre de logements construits évolue peu (6,2 % Métropole)
+ 84 logements

La proportion de propriétaires augmente

Part des logements HLM très importante sur la commune 26,4% > Métropole (18,8%)

Part des logements vacants : 9,4% en 2018
(7,2% métropole)

2 quartiers en renouvellement urbain :
quartier des Chaises 2020-2024 (MPT Nord)
Quartier 3 fontaines : Les Salmoneries,
l'incevent et Prairie (MPT sud)



54,5 % des ménages ont une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans
(43,8 % Métropole)

Source: INSEE 2013-2018

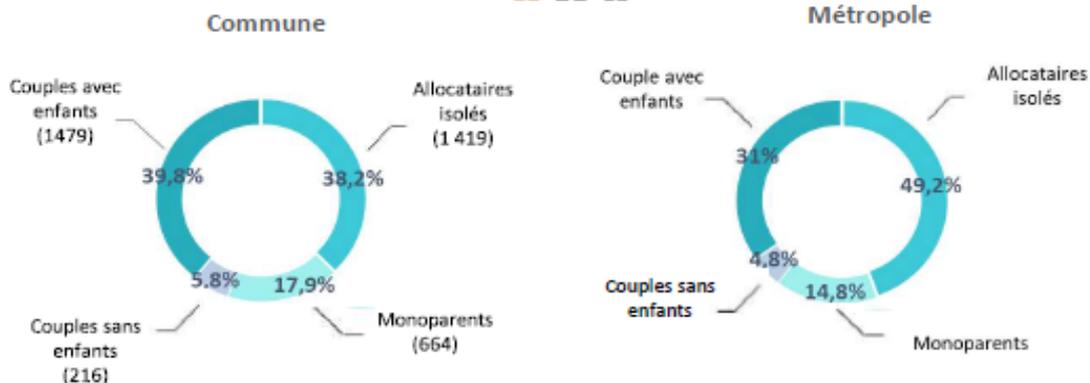


POPULATION ALLOCATAIRE CAF EN 2020

➤ 6 habitants sur 10 sont couverts par la caf, essentiellement des familles

3 717 allocataires sur la commune

10 075 personnes
61,3 % de la population du territoire
(54,9% métropole, 50,5% Loiret)



Source: Caf 2020

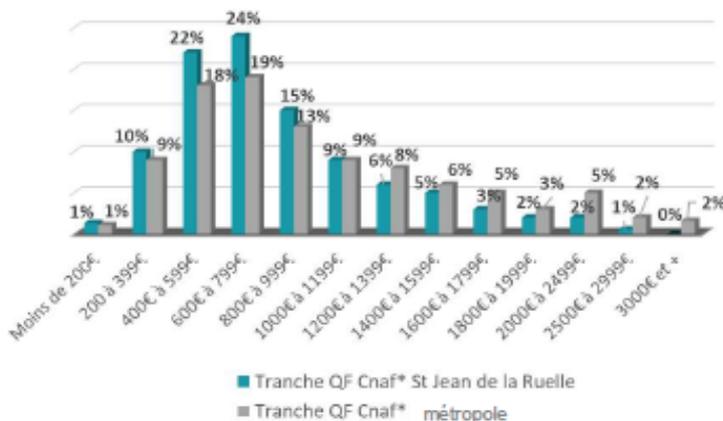


LES FAMILLES ALLOCATAIRES

➤ Elles sont plus ou moins actives et disposent majoritairement de ressources modestes

- 2143 familles avec enfants
dont 664 familles monoparentales : 31% des familles
(métropole : 32,3%) (Loiret: 29,4%)
dont 32% de familles avec 3 enfants et +
(métropole : 28%) (Loiret: 25%)

Un taux d'activité des parents variant de 38 % à 57 %



Part des familles allocataires avec emploi	commune	métropole
Enfants 0-2 ans	38,2%	47,8%
Enfants 3-5 ans	41,4%	52,4%
Enfants 6-11 ans	50%	60,3%
Enfants 12-15 ans	57,1%	64%
Enfants 16-17 ans	55,8%	63,7%

- 58% des familles allocataires ont un QF < 800€
(48 % métropole et 42 % Loiret)
- 42 % des familles allocataires ont un QF > 800€
(52% métropole et 58% Loiret)

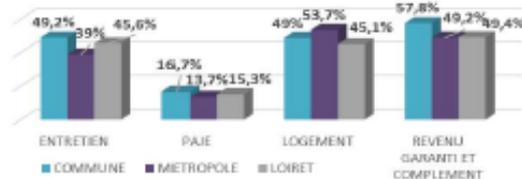
Le QF=800 correspond à des ressources mensuelles de 2400€ pour une famille avec 2 enfants à charge (salaires + prestations familiales + aides au logement)

Source: Caf 2020



FINANCEMENTS CAF / PRESTATIONS LÉGALES

➤ Des allocataires bénéficiaires principalement de revenus garantis



	2017	2020	Evolution
AF	1457	1501	+3%
CF	367	455	+24%
AL	1833	1823	-0,55%
ARS	1093	1172	+7,23%
Minimes sociaux	741	783	+5,67%
PPA seule	948	1514	+59,7%

➤ Hausse des allocataires de 11% entre 2017 et 2020 (13,4% métropole) notamment en lien avec la prime d'activité: +59,7% de bénéficiaires.

➤ 40,7% des allocataires bénéficiaires de la Prime d'activité (33,7% métropole-Loiret)

➤ 21% des allocataires avec minimas sociaux (20% métropole, 19% département) en augmentation de 5,7% entre 2016 et 2020 (+10 % métropole)

➤ 249 personnes bénéficiaires de l'AAH et 89 enfants (0-17 ans) de l'AAH

25 500 000 € versés par la caf en 2020 au titre des prestations légales

Prestations d'entretien : allocations familiales (AF), complément familial (Cf), allocation de soutien familial (ASF), allocation de rentrée scolaire (ARS), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), allocation journalière de présence parentale (AJPP).
Prestations jeune enfant : prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), Prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepae)
Revenu garanti et complément : revenu de solidarité active (rsa), Prime d'activité (PPA), Allocation adulte handicapé (AAH)
Minimas sociaux : rsa; Aah

Source: Caf 2017-2020



FINANCEMENTS CAF/ ACTION SOCIALE

➤ Des aides individuelles versées majoritairement pour favoriser les vacances-loisirs et améliorer le cadre de vie

Favoriser les vacances et le temps libre	Bénéficiaires potentiels	Bénéficiaires réels	Montants accordés
Vacances familiales Vacaf (Avf)	2519	49	21 877 €
Projet collectif de vacances en familles (Avs)	1456	1 projet	700 €
Séjours enfant	1802	17	4505 €
Pass'loisirs	929	133	9310 €
Améliorer la cadre de vie		Sous total	
Prêt pour l'équipement ménager, mobilier et informatique			36 300€
Subvention pour l'équipement ménager, mobilier et informatique			
Prêt pour l'amélioration du cadre de vie			
Prêt d'Installation des Assistantes maternelles			
Accompagnement des familles		Sous total	
Naissances multiples			7990 €
Aides financières exceptionnelles (AFE)			
Aides aux familles endeuillées (Décès du conjoint/Décès d'un enfant)			
Développer l'autonomie		Bénéficiaires réels	montant
BAFA (Aide locale et/ou nationale)	6		1500 €

82 282€ versés en 2020 en aides individuelles

Source: Caf 2020



FINANCEMENTS CAF /ACTION SOCIALE

1 300 000 € versés à la commune pour soutenir les services aux familles

PETITE ENFANCE	Nombre d'actes	Montant du droit	Bonus mixité sociale	Bonus Inclusion Handicap	CEJ
CRECHE FAMILIALE	69419	278 791,55 €	27 000,00 €	0,00 €	
MA COQUELICOT	24332	105 539,67 €	6 900,00 €	0,00 €	
MA LE BLEUET	13606	61 305,48 €	4 500,00 €	0,00 €	
MA MAISON PETITE ENFANCE	33295	107 843,15 €	0,00 €	1 196,82 €	
Sous-Total		553 479,85 €	38 400,00 €	1 196,82 €	53605,67 €
CEJ					
Total EAJE		646 682,34€ + aides covid 2020			

RPE	1-PS RPE	26 672,42 €
CEJ		13 296,60 €
TOTAL RPE		39 969,02 €
LAEP	PS LAEP	4 443,12 €
CEJ		6 679,55 €
TOTAL LAEP		11 122,67 €

Source: Caf 2020



FINANCEMENTS CAF /ACTION SOCIALE

ENFANCE JEUNESSE	Nombre d'actes	Montant du droit
EXTRASCOLAIRE	76096	47 654,30 €
PERISCOLAIRE	284211	156 187,52 €
ACCUEILS ADOLESCENTS	21218	11 066,25 €
ACALAPS		44 618,69 €
CEJ		94 657,01 €
TOTAL ALSH		354 183,77 €

CENTRES SOCIAUX		
Maison Pour Tous Nord		89 856,65 €
Maison Pour Tous Sud		85 550,36 €
TOTAL		175 407,01 €

LUDOTHEQUE	CEJ	5 111,13 €
CLAS	2 ACTIONS	5 126,00 €

Coordination petite enfance et jeunesse	CEJ	34 837,30 €
---	-----	-------------

SUBVENTIONS ET PRETS 2020		
VILLE	REAAP	3 080,00 €
VILLE	Accueil enfant porteur de handicap	20 000,00 €
VILLE	Animatrice/atelier des parents	3 650,00 €
Total		26 730,00 €

Source: Caf 2020



LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE : synthèse

➤ Saint Jean de la Ruelle, c'est :

- 16500 habitants dont 20% en QPV
- Une population jeune, avec de nombreuses familles
- Un nombre d'habitants en baisse mais un taux de natalité supérieur à la moyenne locale
- 72% d'actifs mais un chômage plus marqué en QPV
- Une part importante de ménages habitant la commune depuis plus de 10 ans

➤ L'action de la CAF

- Elle bénéficie à 6 habitants sur 10 à Saint Jean de la Ruelle
- Des ménages avec des ressources modestes
- La CAF agit en versant des revenus garantis et des aides individuelles, ainsi que des dotations et subventions à la commune

Source: commune-caf



LA COMMUNE ...perspectives d'évolutions

➤ Habitat

- Plusieurs projets sont de nature à diversifier le parc immobilier sur la commune et à poursuivre les efforts en faveur de la mixité sociale.
- En 2022, s'achève la démolition de 126 appartements dans le quartier des Chaises, tandis que 114 logements ont été livrés en centre-ville.
- Sur la période de la CTG, les projets d'ampleur concernent l'urbanisation des berges d'Houllippe dans les quartiers sud :
 - ✓ 290 logements prévus sur la période; et la poursuite de l'urbanisation dans la ZAC d'Alleville avec 225 logements prévus sur la période.
 - ✓ S'y ajoutent un projet de résidence étudiante de 153 logements, et un total de 143 nouveaux logements programmés dans le secteur centre-bourg.

➤ Équipements

La commune porte des projets d'équipements structurants comme la restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin dans le quartier prioritaire des Chaises, et à proximité un projet de structure Petite Enfance.

Source: commune



PETITE ENFANCE 0-2 ans

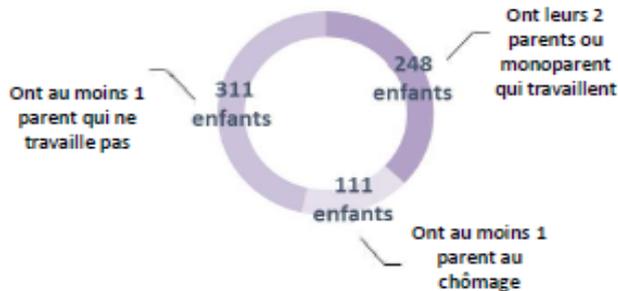


- 678 enfants de moins de 3 ans sur la commune
- avec des besoins de garde réguliers et occasionnels
- des situations de fragilité

Evolution
2016-2020

- 88 enfants

Sur 670 enfants allocataires Caf:



Situations de fragilités:

114 familles monoparentales 18,4%
13,8% Loiret250 enfants vivent dans un foyer
sous le seuil de bas revenu: 36,9%
26,7% Loiret18 enfants de moins de 6 ans
perçoivent l'Aeeh

Activité des familles: 38,2 % < 52,8% Loiret (parents en emploi)
Activité des femmes avec enfants- de 3 ans: 57,9% en emploi ou chômage)
(70,6% Loiret)

Seuil de bas revenus: fixé à 60% du revenu médian avant impôt par unité de consommation soit 1102 € en 2019
Unité de consommation: 1 pour le 1^{er} adulte, 0,3 pour toute autre pers de + 14 ans, 0,3 pour enfants de moins de 14 ans
famille avec 2 entfs à charge de -14 ans à bas revenus si ressources < 2314 €

Source: Caf 2020, IMAJE -2020



L'OFFRE D'ACCUEIL

- Une offre d'accueil diversifiée mais un taux de couverture globale inférieur à la moyenne nationale

Accueil individuel

- ➔ 83 Assistantes Maternelles agréées (AM)
 - ➔ 76 AM actives au moins 1 mois/an
 - ➔ 67 AM actives en novembre
- 21% des AM en activité ont + de 55 ans (27,5%loiret- 29,8% national)

taux de couverture : 53,1 places pour 100 enfants
< national (59,3)9,9 AM en activité pour 100 enfants
< 12,8 national

Relais Petite Enfance 1 animatrice à 1 ETP

Lieu d'information et d'animation auprès des Assistantes Maternelles, gardes à domicile, parents employeurs et de leurs enfants.

Accueils collectifs



- ➔ 4 structures-120 places en accueil collectif
- Multi Accueil Coquelicot: 23 places - ouvert de 7h45 à 18h15
- Multi Accueil Bleuets: 10 places - ouvert de 8h à 18h
- Maison Petite Enfance : 42 places - ouvert de 7h30 à 18h
- Crèche Familiale : 45 places- ouvert de 7h30 à 18h30

119 enfants accueillis avec une tarification <1 €/heure
(33% des enfants accueillis)

Enfants porteurs de handicap accueillis dans les structures

- ➔ Une classe d'accueil d'enfants de 2 ans: maternelle
- J.MOULIN : maximum de 20 enfants pour 2 à 3 adultes
- ➔ F MITTERRAND: maximum de 20 enfants pour 2 à 3 adultes

17,6 places pour 100 enfants en accueil collectif
Loiret: 16,1 et national: 19

Fréquentations:

223 enfants gardés en structures collectives
128 enfants gardés par une AM
19 enfants bénéficiaires du CMG structure (microreche PAJE)
5 enfants gardés à leur domicile
38 enfants de 2 ans scolarisés

Source: Données RAM 2020, Caf IMAJE 2020



CONSTATS PETITE ENFANCE

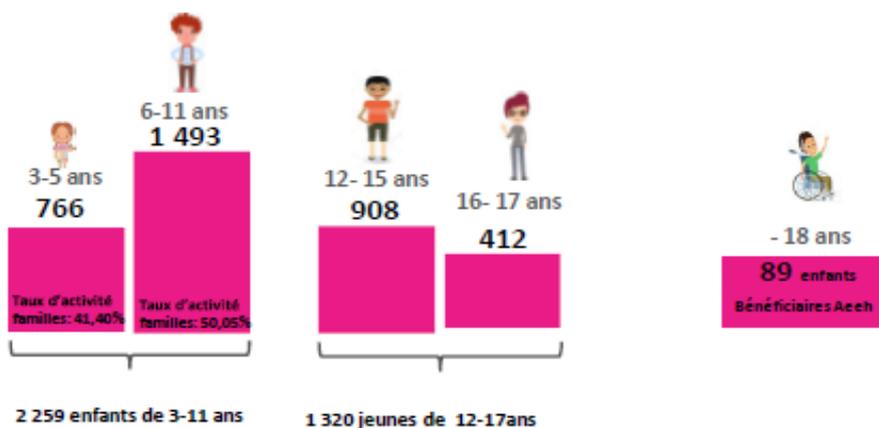


- La mission renforcée de guichet unique répond aux besoins des familles concernant l'information sur les modes de garde. Elle représente un temps de travail important de l'animatrice (correspondant à environ 0,4 ETP),
- L'offre d'accueil en structures collectives est insuffisante au regard des besoins du territoire (151 dossiers de demande recensés en mars 2021 pour le passage en commission),
- Crèche familiale : de plus en plus de difficultés de remplacement des enfants car nombre des AM en baisse (12 à ce jour), moyenne d'âge élevée, difficultés de recrutement....
- De nombreuses demandes en accueil occasionnel (28 pour le Coquelicot de janvier à Aout 2022 pour socialisation, conseil médecin ou PMI, Maman enceinte, recherche d'emploi...) qui ne trouvent pas de réponse,
- Les absences récurrentes de personnel (et leur non remplacement immédiat) ne permettent pas de garantir l'encadrement des accueils occasionnels (principalement pour les parents qui ne travaillent pas),
- Les 2 TPS avec la présence de l'EJE répondent aux besoins d'accompagnement des familles avec enfants de 2 ans à la séparation et à la préparation à la scolarisation de leur enfant
- Des demandes particulières d'enfants porteurs d'un handicap ou présentant des troubles du comportement, demandes auxquelles les structures ne peuvent répondre,
- D'avantage de parents sont en questionnement sur leur rôle parental, besoin accru d'accompagnement, y compris dans la préparation à la scolarisation,
- Le LAEP est bien fréquenté sur la salle des cèdres, moins sur la salle des Emeraudes.



ENFANCE JEUNESSE

➤ 2 389 enfants et jeunes de 3-17 ans



Evolution 2016-2020	+32	+88	+149	+96	Total: +365
---------------------	-----	-----	------	-----	-------------

+30

Source: Caf 2020



OFFRE ENFANCE JEUNESSE

➤ Enfants de 3-11 ans

- **6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires**-classées en REP et REP+
Sud: Bert, Doumer, Mitterrand
Nord: Aragon, Lenormand, Moulin
- **1 PEDT** renouvelé à la rentrée 2022
- **1 programme de réussite éducative (PRE)**
- **Alsh extrascolaires: 2 lieux d'accueils** dans les centres sociaux pour les primaires et 1 accueil maternel « Suzanne Lacore » ; en complément, en raison du contexte sanitaire, les ALSH ont été organisés dans les écoles.
 - 1 lieu d'animation: les queues de forêt
 - fonctionnement toutes périodes- horaires: 8h45-17h30 ou 13h30-17h30
 - Effectifs: de 90 à 150 enfants accueillis
 - pas de séjours accessoires
- **Alsh périscolaires: 7 lieux d'accueils**
 - Horaires:7h-8h45/16h30-18h30/ mercredi:13h15-17h30
 - Effectifs: de 120 à 280 enfants accueillis
- **Tap: Maternels:** 4 jours de 13h30 à 14h15
 - Primaires: le mardi et vendredi de 15h à 16h30.
 - Effectifs: environ 1800 enfants
- **Autres offres de la commune :** sport (4-5 ans) omnisports: (6-8 ans), danse et enseignement musical (dès 6s). A cela s'ajoute l'offre associative.



Source: Caf 2020



OFFRE ENFANCE JEUNESSE

- **2 Collèges:** A. Malraux et M.Jacob
 - **1 lycée technique:** Maréchal-Leclerc
 - **Lycée de référence:** Jean Zay à Orléans
 - **2 Alsh adolescents 12-17 ans dans les centres sociaux:**
Ouverts: Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 18h30 et les mercredis de 14h à 17h3;
mise en place depuis décembre 2018 d'un créneau sportif au gymnase M. Millet de 16h30 à 17h30.
Durant les vacances scolaires: Les horaires des accueils aux publics sont les suivants: Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30. Et la mise en place de soirée à thème par semaine jusqu'à 23h.
➔ Objectif de mixité filles-garçon et mixité sociale...Animations reposant sur l'accompagnement de projets.
 - **Autres offres:** Ticket sports: 10-16 ans:1ère semaine des vacances sauf Noël (nbre places) danse et enseignement musical
 - **1 promeneur du net** dans chaque Maison Pour Tous ➔
- Jeunes 12-17 ans**
- **1 point info jeunesse** dans chaque MPT
- Jeunes + 18 ans**





CONSTATS ENFANCE JEUNESSE

ENFANCE

- Une offre diversifiée en direction de 3-17 ans
- Péri-scolaire: Demande forte d'une aide à la scolarité pour les enfants après classe exprimée par les familles principalement sur les écoles JM et FM
- Sur les autres écoles, la demande de suivi des devoirs est très importante, plus de temps d'animation et de jeux libres
- TAP : le nombre de participants au TAP est important entre 85 et 97 % d'enfants accueillis sur ces dispositifs
- Extra-scolaire : modification de l'organisation et de l'accueil des enfants sur la commune en raison du contexte sanitaire et des protocoles en vigueur ; 4 ACM, proximité appréciée des familles, accueil des fratries sur le même lieu, ACM en format plus familial, augmentation du nombre d'enfants des quartiers prioritaires inscrits aux ACM. (JM et FM).
- Le territoire a des opportunités grâce à des acteurs multiples et des dispositifs installés et connus des familles. Cependant les enfants subissent les difficultés multifactorielles de leur famille : précarité, difficulté linguistique, de communication, de scolarité, d'accès aux loisirs...Le diagnostic met en avant le besoin de rencontres partenariales plus régulières pour améliorer et partager les diagnostics mais aussi mieux se connaître pour mieux orienter le public.

JEUNESSE

- Bonne fréquentation des espaces d'accueil par le public jeune.
- Les années covid ont fragilisé encore plus ce public.
- Le public est aux prises avec des difficultés repérées nationalement : impact des réseaux sociaux, difficulté d'inclusion des personnes en situation de handicap, conflit générationnel et difficulté des relations et communication parents/enfants.
- Sur le territoire, on pointe particulièrement le faible nombre d'acteurs autour de la jeunesse et la difficulté à créer des partenariats



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

➤ 2 centres sociaux répartis sur l'ensemble de la commune

Maison Pour Tous Sud «Rol Tanguy »	Maison Pour Tous Nord « Léopold Sédar Senghor »
103 adhérents adultes (2018)	84 adhérents adultes (2018)
Activités/Services : Accueil administratif, numérique / Permanences sociales / Animation globale adultes / ALSH (TAP, péri, extra) / Secteur jeunes-préados / PLJ / ...	
2 Projets sociaux agréés jusqu'au 31/07/2025 avec 3 axes communs : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et accompagner la citoyenneté et l'engagement - Favoriser le « Bien vivre ensemble » - Développer et animer les réseaux de territoire 	
2 Projets d'animations collectives familles agréés : Animations diversifiées et activités parents-enfants, sorties en famille, départs en vacances, animations santé, soutien à la parentalité,...	

La commune porte également une offre culturelle, principalement adossée à une médiathèque et 2 bibliothèques de proximité, un conservatoire et une salle de spectacle, dans le cadre d'une démarche de médiation culturelle complétée d'une programmation « hors les murs ».

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune introduit des supports sportifs, à pratiquer seul ou en famille, pour conforter sa politique en direction des familles. Les associations sportives, culturelles, d'intérêt collectif, scolaires participent à l'animation de la commune et contribuent au dynamisme local

Centres sociaux: Lieux de proximité gérés par des associations ou collectivités qui développent des actions collectives pour:

- renforcer les liens sociaux et familiaux,
- coordonner des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers



CONSTATS ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL

Le territoire montre des fragilités liées à la précarité de ses habitants, aux problématiques d'accès aux droits et aux soins, de l'exclusion et de l'isolement, accentués parfois par la barrière numérique ou linguistique.

Le territoire dispose de ressources :

- des partenaires présents mais qui expriment un déficit de communication,
- des habitants solidaires entre eux.

La situation sanitaire a exacerbé cette situation dans les difficultés comme dans les opportunités.

CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Le déficit pointé par le diagnostic mené (dans le cadre du renouvellement du projet centre social) est le manque de dynamique participative à l'échelle du territoire. Il se passe « des choses » sur le territoire mais peu portées par les habitants eux-mêmes. Les acteurs sont présents mais une logique de service prédomine.



ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMÉRIQUE



- 783 allocataires bénéficiaires de minima sociaux
- 1 514 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité
- 1 823 allocataires bénéficiaires des aides au logements

➤ Les accueils dans la commune:

- 1 CCAS et 2 Centres Sociaux
- 1 maison France Services- au nord (quartier des chaises), créée en 04 2021
fréquentations 04.2021 au 31.12.2021: 120 demandes caf /1614 au total
- 1 espace public numérique-Médiathèque A.Marly
- 1 portail familles : inscriptions et paiement en ligne
- 1 plateforme de prise de rendez-vous
- 21 accompagnements du Service d'interventions sociales caf à l'accès aux droits en 2020.

Minimas sociaux: rsa; Ash





CONSTATS ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMÉRIQUE



- Une AGENCE France SERVICES opérationnelle, qui draine beaucoup d'utilisateurs et permet l'accès aux services, les ouvertures de droits, les traitements de dossier par un support numérique.
- Des interrogations sur le « tout numérique » : le numérique est une solution pour garantir ou rétablir la possibilité de formalités administratives malgré la distance (sans permanences physiques de tous les services) ; mais les usagers (des usagers) ont aussi besoin d'une orientation préalable, nécessaire pour identifier quelles démarches sont à faire.
- Travail interne en cours sur la palette de services déployée par les services municipaux sous l'en-tête « inclusion numérique », qui regroupe tout autant des actions de sensibilisation et de prévention de l'exclusion face au numérique, que des actions développant l'autonomie et encourageant les publics dans les usages, utiles, éducatifs, responsables, des environnements numériques.

Dématérialisation – espace familles: bilan positif



CONTACTS CAF



- Pôle Partenaires:
 - Animation vie sociale: Antonin Chatelain
 - Intervention territoriale: Christine Domange
 - Unité administrative d'action sociale: Christophe Verrière
- Pôle Allocataires:
 - Service d'interventions sociales: Maurane Luche
Camille Brousseau
- Service Ligne du public: Florence Ecochard
réfèrente pour les maisons France services

**ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale en 2021**

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLÉ	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
Crèche Familiale	8 lotissement du cèdre
Multi accueil Coquelicot	54 rue Paul Doumer
Multi accueil « le Bleuet »	5 rue des Agates
Multi accueil « Maison de la petite Enfance »	39 chemin de Chaingy
RPE	
Relais Petite Enfance	11 rue des Turquoises
ALSH	
Extra et périscolaire	
Maison pour Tous Nord- Sédar Senghor	Rue des Turquoises
Maison pour Tous Sud- Rol Tanguy	Chemin de Chaingy
Centre Suzanne Lacore	Rue Jules Lenormand
Périscolaire	
Groupe scolaire Louis Aragon	Rue des Opalines
Groupe scolaire Jean Moulin	15 rue des Diamants
Groupe scolaire Jules Lenormand	Square Jules Ferry
Groupe scolaire Paul Doumer	55 rue Paul Doumer
Groupe scolaire François Mitterrand	9 rue Françoise Giroud
Groupe scolaire Paul Bert	Rue des écoles
ACCUEIL ADOLESCENTS	
Maison pour Tous Sud-Rol Tanguy	4 chemin de Chaingy
Maison pour Tous Nord- Sédar Senghor	Rue des Turquoises
CENTRES SOCIAUX	
Maison pour Tous Sud-Rol Tanguy	4 chemin de Chaingy
Maison pour Tous Nord- Sédar Senghor	Rue des Turquoises
LUDOTHEQUE	
Centre Suzanne Lacore	Rue Jules Lenormand
LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS	
L'R DES FAMILLES	Groupe scolaire François Mitterrand
CLAS	
Groupe scolaire Jules Lenormand	Square Jules Ferry
Les Essarts	



ANNEXE 3 - Plan d'actions 2022-2025 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

<p align="center">Orientation générale N°1 : Etre un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants : soutenir le parcours éducatif de chaque enfant, et agir de manières cohérentes et complémentaires</p>							
Orientations	Objectifs opérationnels	Porteur de l'action	Actions		Calendrier	Indicateurs de suivi	Moyens mobilisables par la Caf : Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
<p align="center">Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs</p>	Permettre aux familles de trouver un mode de garde plus facilement	DCCAS - Petite Enfance	1.1	Développer et faire connaître la mission de guichet unique du RPE	2022-2025	1/ Nombre de contacts téléphoniques, RDV recensés par le RPE 2/ Nombre de désistements suite à la commission d'attribution des places	PS RPE Mission renforcée guichet unique
	Maintenir les 120 places d'accueil en EAJE	DCCAS - Petite Enfance	1.2	Créer un nouvel équipement au centre-ville (multi-accueil de 30 places), soit 7 places supplémentaires	2022-2025	Le nombre de places global dans les 4 EAJE	Aide à l'investissement
		DCCAS - Petite Enfance	1.3	Reconstituer un effectif de 15 assistantes maternelles à la crèche familiale			Prestation de service unique (PSU)
		DCCAS - Petite Enfance	1.4	Développer des actions visant à la valorisation et la professionnalisation des assistantes maternelles afin de rendre ce métier plus attractif			Prêt Exposition réseau des RPE
	Répondre davantage aux demandes d'accueil occasionnel	DCCAS - Petite Enfance	1.5	Recenser les demandes d'accueil occasionnel et en connaître les motivations	2022-2025	Le nombre de demandes en accueil occasionnel recensés,	Appui technique sur projet AVIP



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

<p>Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs</p>	Répondre davantage aux demandes d'accueil occasionnel	DCCAS - Petite Enfance	1.6	Construire le projet AVIP pour répondre aux demandes d'accueil occasionnel liées à l'emploi		le nombre d'enfants accueillis dans les structures (y compris la crèche AVIP) en accueil occasionnel,	
	Réfléchir à l'optimisation RH des structures, à la stabilisation des équipes	DCCAS - Petite Enfance	1.7	Affecter un personnel suffisant en nombre (actuellement insuffisant) permettant l'accueil de tous les enfants prévus dans les agréments, assurer un taux d'encadrement satisfaisant (nombre de personnels qualifiés), mettre en place des projets motivants pour les équipes notamment avec l'appui d'intervenants extérieurs.	2022-2025	Nombre de jours d'arrêts de travail, nombre d'heures d'accueil réalisées. Projets réalisés	Bonus Territoire CTG Fonds Publics et Territoires
	Réfléchir à l'évolution bâtementaire des structures petite enfance	DCCAS - Petite Enfance	1.8	Organiser un diagnostic bâtementaire des crèches existantes	2022-2025	Remise du document de diagnostic et de propositions.	Aide à l'investissement
	Favoriser la socialisation avant l'âge scolaire/	DES - Education	1.9	Maintien de 2 classes type TPS, pour chaque périmètre REP et REP+	2022 - 2025	Convention triennale signée en 2022, à renouveler en 2024 copil Ville-EN nb d'enfants accueillis modalités d'implication des parents	Hors champ de compétence CAF
	Accompagner la socialisation et les apprentissages en adaptant les moyens	DAU - Enfance	1.10	Maintenir et rationaliser l'offre d'accueil de loisirs extrascolaire : ajuster le nb de jours d'ALSH et les capacités d'accueil pour éviter le surdimensionnement d'équipes d'animation et améliorer encore le taux de présence après réservation	2022 - 2025	Suivi de l'activité et du cout de fonctionnement Analyse des pratiques des familles	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

		DAU - Enfance	1.11	Maintenir et rationaliser l'offre d'accueil de loisirs périscolaire	2022 - 2025		
Conforter une offre de services de qualité contribuant au développement des enfants et à la continuité éducative	Prendre en compte les effets indésirables des périodes de confinement Maintenir et renforcer les objectifs qualitatifs d'accueil	DAU - Enfance	1.12	Augmenter l'utilisation du site des Queues de Forêt pour renforcer l'éducation écocitoyenne (médiation animale...)	2022-2025	Actions écocitoyennes menées, actions conjointes avec les écoles, accueil de partenaires associatifs	
		DAU - Enfance DCCAS PE	1.13	Accueillir des activités culturelles et artistiques comme ressources pédagogiques : poursuivre l'organisation de séances d'initiation-découverte en s'appuyant sur les services municipaux d'enseignement artistique	2022-2025	Partenariats développés avec les services municipaux, maintien des actions déjà initiées et augmentation du nombre de bénéficiaires	
	Construire de la transversalité et des passerelles méthodologiques entre les professionnels	DCCAS - DAU - DES	1.14	Élaborer un projet éducatif global	2023	Conduite d'actions de concertation réalisation du document cadre de la petite enfance jusqu'à la jeunesse	
		DCCAS DAU	1.15	Mener des actions transversales PE Enfance Jeunesse, préfigurant le projet éducatif global	2022-2025	Actions transversales menées-partenariats développés entre services. Réutilisation des supports ludothèques par les équipes	
		DCCAS - DAU - DES	1.16	Étendre l'audience de la ludothèque hors les murs et l'utilisation des supports ludiques par les équipes	2022-2025	Nombre d'actions hors les murs augmentation du nombre d'adhérents augmentation du nombre d'emprunts	Financement caf



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

Conforter une offre de services de qualité contribuant au développement des enfants et à la continuité éducative	Construire de la transversalité et des passerelles méthodologiques entre les professionnels	DCCAS DAU DES	1.17	Formations communes en direction des professionnels des différents services de la ville (thématique handicap, co-éducation...)	2022-2023 2024-2025	Nombre d'actions de sensibilisation nombre de journées de formation et/ou inscription en formation Cnfpt adaptation du plan de formation au PEG	
	Prévenir le transfert de responsabilité péri-éducative - coconstruire des modes d'aide complémentaires	DAU	1.18	Maintenir les actions de parentalité existantes, notamment consacrées à l'implication parentale dans le suivi des apprentissages : CLAS, Atelier des parents	2022-2025	Bilan à mi-parcours et évaluation des "projets famille" dans le cadre de l'agrément centre social des MPT. Actions de parentalité menées-implication des parents (quantitatif-qualitatif)	Financement dispositif CLAS, Fonds Parentalité
DAU		1.19	Mise en place d'actions spécifiques autour de l'aide aux devoirs et de l'implication parentale : exemple : café des parents, participation aux semaines de la parentalité, conforter les actions autour du jeu	2022-2025			
Apporter aide et conseil aux parents dans l'exercice de leur rôle et en réponse à leurs préoccupations	Mettre des ressources à la disposition des parents Investir les sujets « sensibles » sans stigmatiser	DCCAS DAU	1.20	Associer des partenaires et professionnels sur le thème de la co-éducation	2022-2025	Bilan à mi-parcours et évaluation des "projets famille" dans le cadre de l'agrément centre social des MPT. Partenaires sollicités (temps individuel et/ou collectif) - Impact sur la qualité des partenariats (coordination des actions, actions co-construites,...)	Financements centres sociaux



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

Apporter aide et conseil aux parents dans l'exercice de leur rôle et en réponse à leurs préoccupations	Mettre des ressources à la disposition des parents Investir les sujets « sensibles » sans stigmatiser	DCCAS - Petite Enfance	1.21	Développer des actions de prévention et d'aide à la parentalité au sein des EAJE, du LAEP et des 2 TPS.	2022-2025	Nombre d'actions menées auprès des familles, nombre de demandes d'accès en TPS, degré de satisfaction des équipes et des familles, fréquentation du LAEP.	Financement sur structure. Aide sur projets
		DCCAS - Petite Enfance-DAU	1.22	Développer des actions d'accompagnement à la parentalité à destination des jeunes parents - à expérimenter	2022-2023	Nombre d'actions comparaison thématiques questionnées / thématiques développées	Aide sur projets
		DAU	1.23	Actions et dispositifs animés par les référentes famille	2022-2025	Bilan à mi-parcours et évaluation des "projets famille" dans le cadre de l'agrément centre social des Maisons Pour Tous (MPT)	Financements centres sociaux
Apporter une aide ciblée quand c'est nécessaire, en articulation avec l'école et les partenaires, et avec l'implication des parents	Individualiser les aides apportées et les accompagnements avoir le souci de la coordination et de la cohérence	DAU	1.24	Poursuivre et renforcer l'intervention du Programme de Réussite Educative (PRE)	2022-2025	En cours ; à ajuster en fonction de chaque évaluation annuelle	Hors champ de compétence CAF
		DCCAS - Petite Enfance	1.25	Mettre en place des formations à la communication positive ou autre formation analogue pour aborder les échanges avec les parents - à expérimenter	2023	Nombre d'actions de sensibilisation nombre de journées de formation et/ou inscription en formation Cnftpt adaptation du plan de formation au PEG	Fonds Publics et Territoire



Orientation générale n°2 :
s'adapter aux spécificités et aux enjeux du handicap

Orientations	Objectifs opérationnels	Porteur de l'action	Actions		Calendrier	Indicateurs de suivi	Moyens mobilisables par la Caf : Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
Adapter les modes d'accueil des enfants porteurs d'un handicap	Construire des réponses adaptées aux besoins de l'enfant et aux capacités des professionnels	DCCAS - Petite Enfance	2.1	Accueillir davantage d'enfants porteurs d'un handicap ou présentant un trouble du comportement - accueillir et informer les parents	2022-2025	Nombre de PAI réalisés, nombre d'enfants accueillis bénéficiant de l'AEEH, nombre de suivis spécifiques (CAMPS, ergothérapeute etc...)	Bonus Handicap
		DAU	2.2	Maintenir le dispositif d'inclusion des enfants porteurs d'un handicap dans les accueils péri et extrascolaires	2022-2025	Nombre d'enfants accueillis analyse des besoins et du contexte	Fonds Publics et Territoire
	Faciliter le quotidien des personnes, en priorisant l'accès à l'école, et dans le cadre d'une articulation Education Nationale -VILLE	DES	2.3	Mettre en place un partenariat avec l'Education Nationale pour l'affectation des AESH, le suivi des prescriptions d'accompagnement, et la prise en charge des enfants porteurs d'un handicap sur le temps de restauration	2023	Effectivité du dispositif, évaluation des difficultés de recrutement... évaluation partagée des bénéfices pour les enfants	Hors champ de compétence CAF
	Savoir partager (malgré les différences), sensibiliser, faire découvrir et expérimenter les handicaps	DAU DCCAS DES	2.4	Mener des actions de sensibilisation	2022-2025	Recensement des thématiques investies nombre d'actions audiences ciblées : école, monde associatif, sportif...	



Orientation générale n°3 :
Faciliter les démarches des familles et des personnes

Orientations	Objectifs opérationnels	Porteur de l'action	Actions		Calendrier	Indicateurs de suivi	Moyens mobilisables par la Caf : Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
Soutenir l'accès aux droits	Orienter et conseiller les publics Faciliter l'accès des personnes aux dispositifs de droit commun	DGA EJCS	3.1	Dans le cadre du PRU des Chaises, maintenir l'agence France Service au cœur du quartier des Chaises, durant la phase de travaux sur le centre commercial des Chaises - relocalisation prévue au 40 rue des Diamants dans le cadre d'un partenariat avec Valloire Habitat (étape 1)	2026	-	Information Caf sur les aides, les conventionnements Pass loisirs (action sociale) Information auprès des agents de la commune des maisons France Service sur les prestations légales (service ligne du Public)
		DGA EJCS	3.2	Dans le cadre du PRU des Chaises, projet de création d'une MSAP adossée au Centre Social MPTN (étape 2)	2023-2025		
		DAU EEF	3.3	Faciliter - encourager les jeunes à mobiliser les aides CAF en vue de l'obtention du BAFA	2022-2025	Suivi nbre utilisateurs des aides Bafa (caf)	
		DAU EEF	3.4	Information jeunesse		Suivi du nombre de bénéficiaires suivi des thématiques sollicitées	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

Soutenir l'accès aux droits	Orienter et conseiller les publics Faciliter l'accès des personnes aux dispositifs de droit commun	DES DAU	3.5	Encourager les familles et les clubs sportifs à utiliser le Pass Loisirs	2023	à faire et à prolonger : suivi nbre utilisateurs de Pass loisirs (caf) conventionnements caf	Information Caf sur les aides, les conventionnements Pass loisirs (action sociale) Information auprès des agents de la commune des maisons France Service sur les prestations légales (service ligne du Public)
		DAU	3.6	Accueillir les publics, traiter leur première demande au sein des MPT pour les orienter vers les partenaires extérieurs	2022-2023	Réorganisation à court terme articulations avec les services de droit commun	
Développer des services dématérialisés et faciliter leur utilisation	Mettre à disposition des usagers des services numériques facilitant l'accès aux services d'accueil (réservation, information, facturation) Rendre les services CAF accessibles à distance	DGA EJCS	3.8	Maintenir un médiateur numérique au sein de l'agence France Services	2022-2024	À évaluer au terme du dispositif Conseiller Numérique	Hors champ de compétence CAF
		DGA EJCS	3.9	Déploiement de la V2 du logiciel et de l'espace familles, et accompagner l'adoption de cet outil par les familles qui ne sont pas encore utilisatrices	2022	Réalisation de l'action	
		DCCAS- Petite Enfance	3.10	Déploiement du logiciel Abelium sur le secteur Petite Enfance et développer le paiement dématérialisé	2022-2023	Réalisation de l'action	
		DA DCCAS	3.11	Développer une plateforme de prise de rdv pour recevoir les familles	2022	Réalisation de l'action	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

Développer des services dématérialisés et faciliter leur utilisation	Mettre à disposition des usagers des services numériques facilitant l'accès aux services d'accueil (réservation, information, facturation) Rendre les services CAF accessibles à distance	DAU DCCAS DC	3.12	Actions d'inclusion numérique - informer et orienter sur les différents services d'inclusion numérique	2022-2023	Amélioration et visibilité à renforcer à court terme	
		DAU	3.13	Faire avec les publics les plus en difficulté pour les amener à l'autonomie (prévenir les effets de l'illectronisme et favoriser l'accès aux droits)	2022-2025	Évaluation partagée avec les acteurs de l'inclusion numérique Développement d'un maillage : recensement du nombre de bénéficiaires, du nb d'orientations	
		DAU	3.14	Maintenir et renforcer l'action Promeneurs du Net	2022-2025	Outils de suivi de l'activité dans le cadre de la coordination départementale	Conseiller départemental caf animation vie sociale / Soutien à AMARA 45 pour la coordination départementale du dispositif
		DAU - DC	3.15	Maintenir et diversifier des actions de prévention des dangers du net	2022-2025	À voir dans le cadre du Contrat de Ville	



Orientation générale n°4 :
Agir avec les familles et les enfants et les jeunes

Orientations	Objectifs opérationnels	Porteur de l'action	Actions		Calendrier	Indicateurs de suivi	Moyens mobilisables par la Caf : Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
<p style="text-align: center;">Encourager les initiatives et l'implication dans la vie locale (associative, culturelle...)</p>	<p style="text-align: center;">Développer l'implication citoyenne Associer et faire participer les habitants</p>	DAU	4.1	<p>Mettre en œuvre les projets conventionnés des 2 centres sociaux MPTS et MPTN : Mettre en place un dispositif d'échange de services et de partage Améliorer la mobilité et l'autonomie des habitants Inscrire au quotidien les habitants dans une dynamique éco citoyenne Associer les habitants dans la vie du centre social et du quartier</p>		<p>Projet CS- bilan à mi-parcours et évaluation des projets dans le cadre de l'agrément centre social des MPT</p>	<p>Prestation de service centre social-Appui technique conseiller départemental caf</p>
		DAU	4.2	<p>Accompagner les habitants dans l'utilisation des supports d'implication citoyenne mis en place par la ville, et notamment l'APPEL A PROJET CITOYEN</p>	<p style="text-align: center;">2022 2023-2025</p>	<p style="text-align: center;">Selon évaluation de la première année</p>	
		DAU	4.3	<p>Animer le CJCS et accompagner les jeunes dans leur rôle de jeunes citoyens et porteurs de projet</p>	<p style="text-align: center;">2022 2023-2025</p>	<p style="text-align: center;">Idem</p>	<p>Aides sur projets jeunes</p>



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

Encourager les actions de solidarité, les projets collectifs, les actions de sensibilisation et de prévention	Proposer des actions et des situations propices pour rompre l'isolement et notamment aider les jeunes à se détacher des pratiques individualistes notamment numériques	DAU	4.4	Impliquer le CJCS et accompagner les jeunes conseillers dans leurs initiatives à destination des autres jeunes	2022-2025	Bilan à mi-parcours et évaluation des projets dans le cadre de l'agrément centre social des MPT Accompagnement effectué des conseillers actions menées par les conseillers vis-à-vis des autres jeunes	Aides sur projets jeunes
		DAU	4.5	Maintenir et développer une offre extrascolaire et périscolaire à destination des adolescents prenant en compte leurs problématiques et leur désir de solidarité et d'entraide	2022-2025	Bilan à mi-parcours et évaluation des projets dans le cadre de l'agrément centre social des MPT ex : projets de solidarité et d'entraide mis en place dans les alsh	
5 - Animation et Suivi de la Convention Territoriale Globale							Moyens mobilisables par la Caf : Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
Pilotage assuré par le Directeur Général Adjoint, le directeur de l'Animation Urbaine, le directeur du CCAS, la chargée de coopération							Financement de la chargée de coopération.



Permettre aux familles de trouver un mode de garde plus facilement
Action 1.1

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs

Diagnostic initial- constats	Les familles ne savent pas toujours quel service solliciter pour rechercher un mode d'accueil de leur enfant et connaître l'offre existante
Public visé	Les familles et les assistantes maternelles
Objectifs opérationnels	Développer et faire connaître la mission de guichet unique du RPE
Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	<ul style="list-style-type: none">• Réfléchir à un plan de communication afin que les familles identifient le service,• Mettre en place des outils (trame d'entretien) afin de mieux recenser les besoins réels des familles afin d'y répondre plus efficacement.
Echéances de réalisation	Période de la convention de la CTG
Responsable de l'action et services mobilisés	L'animatrice du RPE et le service communication communal
Résultats attendus	Une meilleure information et orientation des familles vers un service et un mode d'accueil correspondant à leur besoin réel
Partenaires sollicités	Le réseau départemental des RPE coordonné par la CAF, le service de la PMI, les Maisons pour Tous
Indicateurs de suivi d'action	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de contacts téléphoniques, RDV recensés par le RPE○ Nombre de désistements suite à la CAP.



Maintenir les 120 places d'accueil en EAJE
Actions 1.2/1.3/1.4

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs

Diagnostic initial- constats	L'offre d'accueil en structures collectives est insuffisante au regard des besoins du territoire (151 dossiers de demande recensés en mars 2021 pour le passage en commission), Crèche familiale : de plus en plus de difficultés de remplacement des enfants car nombre des AM en baisse (12 à ce jour), moyenne d'âge élevée, difficultés de recrutement...
Public visé	Les familles et les assistantes maternelles Stéoruellanes et les professionnelles petite enfance
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Créer un nouvel équipement au centre-ville (multi-accueil de 30 places), soit 7 places supplémentaires,• Reconstituer un effectif de 15 AM à la crèche familiale,• Développer des actions visant à la valorisation et la professionnalisation des AM afin de rendre ce métier plus attractif.
Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	<ul style="list-style-type: none">• Pilotage du projet de création de la nouvelle structure,• Recrutement 3 AM à la crèche familiale pour recouvrir une capacité d'accueil de 45 places,• Mettre en œuvre des actions de valorisation du métier d'AM (forums, articles de presse, expositions...).
Echéances de réalisation	Période de la convention de la CTG
Responsable de l'action et services mobilisés	La coordinatrice petite enfance, le pôle petite enfance, le service communication communal et l'espace emploi-formations
Résultats attendus	Une offre d'accueil de 120 places qui répond aux besoins de familles
Partenaires sollicités	La CAF, le service de la PMI, les services traditionnels de l'emploi, l'AMO et le MO du projet de nouvelle structure.
Indicateurs de suivi d'action	Le nombre de places global dans les 4 EAJE



Répondre davantage aux demandes d'accueil occasionnel
Actions 1.5/1.6

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs

Diagnostic initial- constats	De nombreuses demandes en accueil occasionnel (pour socialisation, conseil médecin ou PMI, Maman enceinte, recherche d'emploi...) ne trouvent pas de réponse
Public visé	Les familles Stéoruellanes
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Recenser les demandes d'accueil occasionnel et en connaître les motivations• Construire le projet d'accueil de la future crèche AVIP pour répondre aux demandes d'accueil occasionnel liées à l'emploi
Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	<ul style="list-style-type: none">• Construire un outil complet pour recenser les demandes d'accueil occasionnel (quel est le besoin ? pourquoi ? combien ?)• Se renseigner sur les spécificités d'un accueil AVIP et prendre contact avec une structure l'ayant déjà mis en place.• Rencontrer les partenaires (pôle emploi, mission locale...)• Ecrire le projet d'accueil AVIP
Echéances de réalisation	Période de la convention de la CTG
Responsable de l'action et services mobilisés	La coordinatrice petite enfance, les responsables des EAJE, l'animatrice du RPE
Résultats attendus	Des statistiques fiables permettant une lecture du besoin des familles pour l'accueil occasionnel. La création de la structure AVIP
Partenaires sollicités	Services de l'emploi, la CAF
Indicateurs de suivi d'action	Le nombre de demandes en accueil occasionnel recensés Le nombre d'enfants accueillis dans les structures (y compris la crèche AVIP) en accueil occasionnel



**Réfléchir à l'optimisation du fonctionnement RH des structures,
à la stabilisation des équipes
Action 1.7**

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs

Diagnostic initial- constats	Les absences récurrentes de personnel (et leur non-remplacement immédiat) ne permettent pas de garantir l'encadrement des accueils occasionnels (principalement pour les parents qui ne travaillent pas)
Public visé	Les familles Stéoruellanes ayant un enfant inscrit en accueil occasionnel Les agents petite enfance
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Stabiliser les équipes• Garantir l'accueil de tous les enfants (contrats réguliers ou occasionnels) qui fréquentent les EAJE
Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	<ul style="list-style-type: none">• Affecter un personnel suffisant en nombre (actuellement insuffisant) permettant l'accueil de tous les enfants prévus dans les agréments• Assurer un taux d'encadrement satisfaisant (nombre de personnels qualifiés)• Mettre en place des projets motivants pour les équipes notamment avec l'appui d'intervenants extérieurs
Echéances de réalisation	Période de la convention de la CTG
Responsable de l'action et services mobilisés	La coordinatrice petite enfance, les équipes des EAJE, le service RH, l'agent de prévention et bien-être au travail
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Baisse des arrêts de travail- Augmentation des heures réalisées- Agents motivés et se sentant valorisés- Satisfaction des familles
Partenaires sollicités	Intervenant extérieur
Indicateurs de suivi d'action	Nombre de jours d'arrêts de travail, nombre d'heures d'accueil réalisées



Réfléchir à l'évolution bâimentaire des structures petite enfance
Action 1.8

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs

Diagnostic initial- constats	<ul style="list-style-type: none">• Réformes de la petite enfance qui encadrent la mise aux normes des bâtiments d'accueil petite enfance• 2 bâtiments accueillant les crèches du Bleuet et du Coquelicot ne seront plus aux normes en 2026• Mise en conformité de la crèche de la maison de la petite enfance à prévoir
Public visé	Les familles Stéoruellanes
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Organiser un diagnostic bâimentaire des structures existantes
Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	<ul style="list-style-type: none">• Recours à un prestataire pour le diagnostic des bâtiments• Elaboration de propositions de travaux de mise aux normes
Echéances de réalisation	Période de la convention de la CTG et suivante.
Responsable de l'action et services mobilisés	Le pôle petite enfance et les services techniques municipaux
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation du diagnostic- Elaboration d'un rapport d'aide à la décision pour les élus pour les travaux de mise en conformité à réaliser
Partenaires sollicités	La PMI, prestataire extérieur
Indicateurs de suivi d'action	Remise du document de diagnostic et de propositions



**Accompagner la socialisation et les apprentissages
en adaptant les moyens mobilisés en périscolaire et extrascolaire
Actions 1.10 et 1.11**

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs

Diagnostic initial - constats	Augmentation du nombre d'inscriptions et du nombre de familles recourant aux services d'accueil. Constat de disparités -socio-professionnelles notamment) dans les pratiques, dans les besoins : besoin de garde, besoin d'une offre éducative Evolution entérinée avec l'organisation des accueils dans les écoles, au départ pour répondre au contexte sanitaire, ce qui a renforcé la proximité et l'attractivité du service proposé. Nécessité de mobiliser des moyens humains de manière rationnelle et sans surencadrement.
Public visé	Les familles inscrivant leur enfant en périscolaire et extrascolaire, ainsi que les familles ne recourant pas à ces services mais susceptibles d'en avoir besoin dans un objectif éducatif ou au regard d'obligations professionnelles
Objectifs opérationnels	Ajuster les capacités d'accueil Rationaliser les moyens alloués, humains et matériels Combiner les besoins de bonne répartition des effectifs dans les locaux, et les demandes de proximité des parents
Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	Analyse des fréquentations, des habitudes d'utilisation, des besoins des parents Ajustement de la capacité d'accueil sur les périodes de moindre fréquentation (exemple : fin du mois d'août) Communication préalable des jauges aux familles
Echéances de réalisation	Période de la convention de la CTG
Responsable de l'action et services mobilisés	Responsables Enfance
Résultats attendus	Réduire la surmobilisation de moyens humains en éliminant les réservations de confort Stabiliser les équipes en réduisant le besoin de recourir à des animateurs en renfort
Partenaires sollicités	
Indicateurs de suivi d'action	Taux de présence / taux de réservation Taux d'encadrement prévisionnel / taux d'encadrement réel

**Construire de la transversalité et des passerelles méthodologiques entre les professionnels**
Actions 1.14/1.15/1.16/1.17

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

Conforter une offre de services de qualité contribuant au développement des enfants et à la continuité éducative

Diagnostic initial - constats	La gestion des différents services a permis un rapprochement progressif de directions et de missions dans un souci de cohérence et de complémentarité éducatives. Cette évolution peut se poursuivre, avec l'objectif d'un projet éducatif global.
Public visé	Les agents de la direction de l'animation urbaine, de la direction de l'éducation et des sports, de la direction des solidarités et notamment ceux de la petite enfance
Objectifs opérationnels	Elaborer un projet éducatif global Mener des actions transversales préfigurant le projet éducatif Etendre l'audience de la ludothèque hors les murs et l'utilisation des supports ludiques par les équipes Mener des formations communes des professionnels des différents services de la ville (par exemple : handicap, co-éducation...)
Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	Mises en œuvre d'actions communes Réunions thématiques Animation du dispositif
Echéances de réalisation	Période de la convention de la CTG
Responsable de l'action et services mobilisés	Chargée de coopération et Directeurs/Responsables des services concernés
Résultats attendus	Lisibilité et visibilité des services mis en œuvre Cohérence et continuité des recommandations éducatives Sentiment d'appartenance
Partenaires sollicités	
Indicateurs de suivi d'action	Analyse de cohorte : part des enfants accueillis par le service Petite Enfance, présents dans les services péri et extra scolaires.



Mettre des ressources à la disposition des parents
Actions 1.20/1.22/1.23

Orientation stratégique :
Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants
Apporter aides et conseils aux parents dans l'exercice de leur rôle et en réponse à leurs préoccupations

Diagnostic initial- constats	La commune de Saint Jean de la Ruelle agit sur le champ de la parentalité de plusieurs manières ; c'est une orientation centrale dans l'action auprès des parents de jeunes enfants, comme dans l'action tout au long de la scolarité.
Public visé	Les parents des enfants accueillis dans les structures Les parents qui n'utilisent pas les services mais expriment un intérêt et des questions Les parents identifiés comme fragiles
Objectifs opérationnels Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	Associer des partenaires et professionnels sur le thème de la co-éducation Développer des actions de prévention et d'aide à la parentalité Adapter les actions à l'âge des enfants Adapter les actions à la situation des parents (monoparentalité, barrière de la langue...) Développer des actions d'accompagnement à la parentalité à destination des jeunes parents Cibler les questions de parentalité relatives au suivi de la scolarité Renforcer les actions et dispositifs animés par les référentes famille
Echéances de réalisation	Période de la convention de la CTG
Responsable de l'action et services mobilisés	Chargée de coopération + Référentes familles des centres sociaux
Résultats attendus	Lisibilité et visibilité des ressources mises à la disposition des parents
Partenaires sollicités	CAF, REAAP ; écoles REP et REP+
Indicateurs de suivi d'action	Questionnaire à l'attention des parents



Actions de prévention et d'aide à la parentalité
Action 1.21

Orientation stratégique :

*Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants
Apporter aides et conseils aux parents dans l'exercice de leur rôle et en réponse à leurs
préoccupations - Mettre des ressources à la disposition des parents*

Diagnostic initial- constats	<ul style="list-style-type: none">• Davantage de parents sont en questionnement sur leur rôle parental,• Besoin accru d'accompagnement, y compris dans la préparation à la scolarisation,• Le LAEP est bien fréquenté sur la salle des cèdres, moins sur la salle des Emeraudes,• Les 2 TPS avec la présence de l'EJE répondent aux besoins d'accompagnement des familles avec enfants de 2 ans à la séparation et à la préparation à la scolarisation de leur enfant.
Public visé	Les familles Stéoruellanes
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Développer des actions de prévention et d'aide à la parentalité au sein des EAJE, du LAEP et des 2 TPS.
Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir le LAEP,• Organisation d'interventions ponctuelles dans chacune des structures,• Formation des agents à la communication positive ou autre formation analogue permettant d'aborder les besoins d'échanges avec les parents au quotidien,• Réfléchir à des actions communes avec différents services de la ville et plus particulièrement avec les Maisons pour Tous,• Maintien des 2 classes TPS avec la présence de l'EJE.
Echéances de réalisation	Période de la convention de la CTG
Responsable de l'action et services mobilisés	Le pôle petite enfance, les Maisons pour Tous, l'Education Nationale, le pôle communication communal
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Meilleure connaissance du LAEP par les familles- Meilleure participation des familles aux actions de prévention- Meilleure promotion des actions par les équipes de professionnelles en direction des familles- Professionnalisation des équipes dans la communication positive et aidante avec les parents- Satisfaction des parents dans le développement de leur fonction parentale
Partenaires sollicités	La CAF, intervenants extérieurs
Indicateurs de suivi d'action	Nombre d'actions menées auprès des familles, nombre de demandes d'accès en TPS, degré de satisfaction des équipes et des familles, fréquentation du LAEP



Favoriser l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap
Action 2.1

Orientation stratégique :
S'adapter aux spécificités et aux enjeux du handicap
Adapter les modes d'accueil des enfants porteurs d'un handicap

Diagnostic initial- constats	Des demandes particulières d'enfants porteurs d'un handicap ou présentant des troubles du comportement auxquelles les structures ne peuvent toujours répondre.
Public visé	Les familles Stéoruellanes ayant un enfant porteur d'un handicap ou présentant des troubles du comportement
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Accueillir davantage d'enfants ayant un handicap ou présentant un trouble du comportement
Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	<ul style="list-style-type: none">• Former le personnel ou/et avoir recours à un personnel supplémentaire (type moniteur-éducateur),• Organiser l'intervention d'un.e psychologue en appui à cet objectif.
Echéances de réalisation	Période de la convention de la CTG
Responsable de l'action et services mobilisés	La coordinatrice petite enfance, les équipes des EAJE, les référents santé-inclusion, la psychologue, le service RH
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Plus d'accueils d'enfants porteurs d'un handicap ou d'un trouble du comportement accueillis dans les structures dans de bonnes conditions- Développement d'un partenariat dédié à cet objectif- Professionnalisation des équipes à ces accueils- Satisfaction des familles
Partenaires sollicités	La CAF, intervenants médico-sociaux, pôle ressources handicap 45
Indicateurs de suivi d'action	Nombre de PAI réalisés, nombre d'enfants accueillis bénéficiant de l'AEEH, nombre de suivis spécifiques (CAMPS, ergothérapeute etc...)

**Animation et suivi de la CTG**
Action 5

Diagnostic initial- constats	Besoin d'animer et de suivre la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale. Besoin de construire de la transversalité entre les services pour renforcer et conforter une offre de service de qualité dans une continuité éducative
Objectifs opérationnels	Conduire des diagnostics territoriaux Conseiller les élus sur orientations politiques en Petite enfance Contribuer à l'animation de la démarche CTG Mettre en œuvre les objectifs petite enfance fixés dans la CTG Soutenir les actions transversales en interne entre les services. Evaluer les actions Développer et animer le partenariat
Modalités de mise en œuvre /Descriptif action	Mettre en œuvre la politique petite enfance et les orientations stratégiques de la ville Aider à la construction de la transversalité entre les services (petite enfance, jeunesse, animation vie sociale) - Animer la CTG
Echéances de réalisation	2022/2025
Responsable de l'action et services mobilisés	Chargé de coopération
Résultats attendus	Suivi du projet de territoire (petite enfance) Transversalité entre services Participation à la Construction du Projet Educatif global Réflexion sur l'évolution de la fonction du chargé de coopération sur les thématiques enfance et jeunesse
Partenaires sollicités	CAF
Indicateurs de suivi d'action	Bilans et évaluation CTG lors des COPIL Animation groupes de travail, réunions partenariales
Financements	CAF : maintien des financements accordés dans le cadre du CEJ 2018-2021 pour 1 ETP-partie Petite Enfance, pour une transition du poste vers un poste de chargé de coopération à fin 2025.



ANNEXE 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Un comité de pilotage est instauré, il se compose :

- Pour la ville : de son Maire et/ ou son/ses représentant(s);
- Pour la Caf : Du Directeur et/ou son(ses) représentant(s).

Le comité de Pilotage est assisté des personnes chargées de l'animation et du suivi de la CTG, dont la chargée de coopération.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an selon un calendrier à définir.

L'organisation de comité de pilotage supplémentaire peut être sollicité par l'une ou l'autre des parties. Tout avenant à la convention sera soumis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage assure :

- le suivi de la réalisation des objectifs du plan d'actions à travers les bilans qui lui sont présentés
- l'évaluation de la convention.

Il veille à la complémentarité, la cohérence des actions et des interventions des services et/ou partenaires et renforce la coordination.

Des personnes ressources pourront participer au comité de pilotage selon les thématiques abordées.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la commune.



ANNEXE 5- Évaluation CTG

La démarche d'évaluation a pour vocation de mettre en lumière la plus-value de la CTG et des politiques sociales et familiales. Elle vise à en mesurer les impacts sur les pratiques des acteurs en repérant les changements. L'évaluation a pour finalité d'accompagner les décisions et d'utiliser au mieux les ressources engagées.

Cette démarche sera co-construite en lien avec la commune.

Elle comporte 2 étapes :

- Le suivi de la mise en œuvre des actions et leurs résultats
- L'évaluation des impacts

Chaque action fait l'objet d'un bilan annuel au regard des résultats attendus et des indicateurs définis lors de l'élaboration des fiches. Au fur et à mesure de la conduite de leur action, les référents sont chargés d'informer le Comité de pilotage de son avancement et des résultats obtenus.

Avant la fin de la convention, une évaluation globale des actions est réalisée afin d'engager les réflexions en vue du renouvellement de la CTG.



ANNEXE 6- Décision du conseil municipal de la commune de Saint Jean de la Ruelle en date du 19 décembre 2022.